

SDESM mag'

LE MAGAZINE
DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE

n°39 Avril 2026

C'EST QUOI LE SDESM ?

INSTALLATION DU NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL

Les élections des 15 et 22 mars 2026 ont renouvelé les conseils municipaux et communautaires de Seine-et-Marne. C'est désormais au tour du SDESM de renouveler ses instances.

Mercredi 20 mai, les délégués des 8 territoires du SDESM (élus lors des comités de territoires électifs organisés entre le 27 avril et le 7 mai) se réuniront au siège à La Rochette pour le comité syndical d'installation qui marquera le lancement officiel de la nouvelle mandature.

Réunis pour la première fois, les membres du comité syndical procéderont à l'élection du président du SDESM, puis des vice-présidents et assesseurs, constituant ainsi le bureau syndical.



BUDGET 2026 CAP MAINTENU SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Voté le 4 mars par le comité syndical, le budget 2026 du SDESM confirme la trajectoire engagée ces dernières années. Dans un contexte de transformation des territoires et des usages énergétiques, le syndicat consolide ses missions historiques tout en amplifiant son action en faveur d'une énergie plus durable, plus locale et plus résiliente pour les communes de Seine-et-Marne.

AU SOMMAIRE

03 | ACTUALITÉS

Cap maintenu sur la transition énergétique

06 | DOSSIER

Un élan commun, une énergie partagée

07 | DOSSIER

Le SDESM veille à la qualité de vos réseaux

08 | DOSSIER

Ensemble, améliorons votre patrimoine électrique

10 | DOSSIER

De la rénovation à la maintenance : le SDESM vous éclaire

14 | DOSSIER

Le SDESM, votre allié pour la transition énergétique

15 | DOSSIER

SIG, achats d'énergie, centrales d'achat nos expertises au service de votre territoire

SDESMmag'

n°39 Mars 2026

Directeur de publication
Pierre YVROUD

Comité de rédaction

Gérald GALLET, Nicolas DENANS, Julien BLIN, Christelle PIART, Assia GHRIB, Gwennyn YARDIN, Marc BOITEL, Stéphane BOURRIER, Laurent HUGUET, Bruno BRION, Jean-Baptiste MÉNARD.

Conception & Réalisation

Alexandra COUSINARD
Riadh KRIR

Crédits photos

Adobe stock / SDESM

Distribution & Impression

Melun Impressions - 2 000 exemplaires



→ Toute l'info sur sdesm.fr

→ Suivez-nous sur [f](#) [y](#) [in](#)



LES DÉPENSES DE **FONCTIONNEMENT**

Les charges de personnel représentent le poste le plus important du budget de fonctionnement (19,12 %) hors virement vers la section d'investissement. Les charges à caractère général baissent d'environ 925 345 € par rapport au budget de 2025. Les subventions versées dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public représentent 720 000 €.

6,98 % AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

10,81 % OPÉRATIONS D'ORDRE

52,93 % VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT



1,28 % CHARGES FINANCIÈRES

0,01 % CHARGES EXCEPTIONNELLES

8,86 % CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

19,12 % CHARGES DE PERSONNEL

LES RECETTES DE **FONCTIONNEMENT**

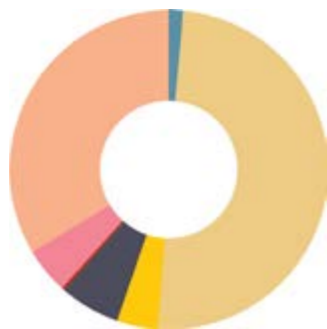
La ressource essentielle du SDESM est la part communale de l'accise sur l'électricité (8 500 000 €). Le SDESM perçoit également 996 000 € de redevances (526 000 € de GRDF, 465 000 € d'Enedis et 5 000 € de Lizynergie).

33,65 % RÉSULTAT REPORTÉ (N-1)

4,64 % OPÉRATIONS D'ORDRE

0,29 % REMBOURSEMENT DE CHARGES SALARIALES

0,03 % AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS



1,44 % PRODUIT DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

49,67 % IMPÔTS ET TAXES

4,15 % DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

6,11 % AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

0,01 % PRODUITS EXCEPTIONNELS

QUELQUES **CHIFFRES**

11,5 M €
de travaux sur les réseaux
Basse Tension (BT)

3,2 M €
de subventions pour les travaux
d'éclairage public

LES DÉPENSES **D'INVESTISSEMENT**

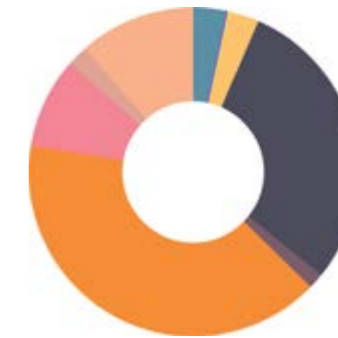
Les principales dépenses d'investissement sont celles liées aux travaux d'enfouissement des réseaux et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public. Le versement des subventions d'équipement (subventions éclairage public et rénovation énergétique) représente environ 8,91 % des dépenses d'investissement, soit 3 517 900 €.

40,28 % COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE

2,01 % OPÉRATIONS D'ORDRE

8,91 % SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

11,48 % SOLDE REPORTÉ (N-1)



3,16 % EMPRUNT ET DETTE

0,20 % IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3,14 % IMMOBILISATIONS CORPORELLES

29,30 % IMMOBILISATIONS EN COURS

1,52 % PARTICIPATION ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

LES RECETTES **D'INVESTISSEMENT**

Le SDESM perçoit des participations lors des travaux d'enfouissements des réseaux basse tension de la part des communes, ainsi que des subventions de la part d'Enedis et du CAS Facé. La comptabilité distincte rattachée correspond aux recettes liées aux enfouissements et à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de communications électroniques.

4,69 % OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT

22,94 % VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

41,35 % COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE



11,48 % APPORT, DOTATION ET RÉSERVES

18,77 % SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

0,78 % AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

TOTAL **39 497 792,05 €**

913 000 €
d'investissement pour le déploiement de
bornes de recharge

241 000 €
de subventions pour la suppression des
chaudières fioul et/ou gaz obsolètes

UN ÉLAN COMMUN UNE ÉNERGIE PARTAGÉE

En un siècle, la Seine-et-Marne est passée de 17 petits syndicats ruraux éparpillés à un acteur départemental unique, moteur de la transition énergétique. Retour sur une histoire faite de solidarité et d'une ambition commune.

Sous sa forme actuelle, le SDESM fête ses 12 ans d'existence, mais l'histoire du syndicat puise ses racines beaucoup plus loin et tout commence avec une loi fondatrice.

1906 : l'électricité devient affaire de commune

En 1906, l'État français confie aux communes la responsabilité de la distribution d'électricité sur leur territoire : elles deviennent des « autorités organisatrices ». Sur le papier, une belle avancée. Dans les faits, un défi immense pour des municipalités rurales souvent démunies face à la complexité technique et au poids financier des réseaux.

Entre 1925 et 1930, la grande majorité des communes choisissent alors de mutualiser leur compétence en rejoignant un Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale (SIER). En Seine-et-Marne, le paysage va longtemps se stabiliser avec 17 SIER aux moyens très inégaux. Certains couvrent de vastes territoires avec des ressources solides, d'autres peinent à financer le moindre renforcement de ligne.

2006 - 2013 : sept ans pour construire l'unité

Pendant des décennies, cette organisation a fonctionné tant bien que mal jusqu'à ce que la loi du 7 décembre 2006 impose la création d'Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) à la maille départementale au minimum. Pour la Seine-et-Marne, la convergence se fait en plusieurs étapes soigneusement négociées.

En 2007, les syndicats de Melun et de Coulommiers font le premier pas en fusionnant pour créer le SIESM (Syndicat Intercommunal des Énergies de Seine-et-Marne). Six autres SIER les rejoignent progressivement. Pendant ce temps, au nord du département, le préfet prend les choses en main : le 31 décembre 2008, le SMERSEM est créé par arrêté préfectoral. Les deux grandes entités (SIESM au centre-sud, SMERSEM au nord) couvrent désormais l'essentiel du territoire. Il ne reste plus qu'à franchir le dernier cap.

Le 18 mars 2013, un arrêté préfectoral acte la fusion du SMERSEM, du SIESM et de trois derniers SIER indépendants (Sud-Est, Sud-Ouest et Donnemarie-Dontilly). Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, le SDESM, est officiellement créé le 1^{er} janvier 2014. Cent ans après la loi de 1906, la Seine-et-Marne parle enfin d'une seule voix en matière d'énergie.

Depuis 2014 : un syndicat acteur du changement

Aujourd'hui, le SDESM est la principale Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) du département. Au-delà de sa mission historique de contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF, il est devenu le moteur de la transition énergétique territoriale en accompagnant les communes dans la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables et le développement des mobilités décarbonées.



LE CONTRÔLE DES CONCESSIONNAIRES LE SDESM VEILLE À LA QUALITÉ DE VOS RÉSEAUX

Enedis distribue l'électricité, GRDF achemine le gaz, mais qui s'assure qu'ils le font bien ? Le SDESM ! En tant qu'autorité organisatrice, le syndicat exerce un contrôle exigeant et continu sur ses deux concessionnaires, au bénéfice direct des communes et de leurs habitants.

Lorsqu'un habitant appelle Enedis pour une panne ou GRDF pour une odeur de gaz, il a le sentiment d'avoir affaire au « propriétaire » du réseau. Cette idée reçue mérite d'être corrigée. Les réseaux de distribution d'électricité et de gaz appartiennent aux collectivités et le SDESM est là pour les représenter dès lors qu'on lui délègue la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE). Par contrat, le SDESM confie alors la gestion opérationnelle de ces réseaux à Enedis et à GRDF.

Ces opérateurs sont des concessionnaires : ils exploitent un bien qui ne leur appartient pas, dans le cadre strict d'un cahier des charges qu'ils doivent respecter. Ils produisent chaque année un CRAC qu'ils viennent présenter en comité syndical en septembre. Le rôle du SDESM est donc d'être le garant de ce contrat et de s'assurer, chaque jour, que les engagements pris envers les usagers et les communes sont bien tenus.

Un contrôle structuré : le rapport annuel

Chaque année, le SDESM produit un rapport de contrôle de la concession pour chacun de ses deux concessionnaires. Ce document n'est pas une simple formalité administrative : c'est un outil d'évaluation approfondi qui passe en revue l'ensemble de la relation contractuelle. Pour Enedis, ce rapport intègre l'état des ouvrages de la concession, la qualité de la fourniture électrique, les travaux menés sur l'année, les relations avec les usagers et les données comptables et financières. Pour GRDF, le rapport suit la même logique : inventaire technique des ouvrages, travaux sur le réseau, surveillance et maintenance, qualité du gaz, investissements et aspects financiers.

Ces rapports sont présentés aux élus du comité syndical chaque année en décembre. En tant que représentants de vos communes, vous êtes les premiers destinataires de cette information.

Au quotidien : une présence active sur le terrain

Au-delà du rapport annuel, le contrôle des concessionnaires est une mission permanente. Chaque année, le syndicat réalise près de 50 rénovations de postes et traite entre 60 et 80 dossiers dans le cadre du contrôle au quotidien. En clair, le SDESM assure l'interface technique entre les communes et les opérateurs : il reçoit, instruit et transmet toutes les demandes d'intervention remontées par ses communes adhérentes.

Côté électricité, cela peut concerner l'état des supports de ligne, des problèmes d'élagage, des câbles endommagés, la sécurité des accès aux postes de transformation, ou encore des variations de tension et des microcoupures qui pénalisent les usagers. Le SDESM propose d'ailleurs aux communes la pose gratuite d'enregistreurs de tension, pour mesurer la qualité du courant et exiger les corrections nécessaires.

Côté gaz, la sécurité est le maître-mot : une partie du réseau est inspecté chaque année, garantissant une vérification intégrale du patrimoine tous les 4 ans. Le SDESM joue là encore un rôle d'interface technique pour toutes les questions portant sur le réseau ou ses urgences (coffres de branchement, fuites signalées, coupures non programmées).

En cas d'urgence, GRDF reste l'interlocuteur direct, via son service sécurité gaz disponible au **0800 47 33 33**. Pour les **situations dangereuses, Enedis** met à disposition un **numéro d'urgence 09 72 67 50**.

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX ENSEMBLE, AMÉLIORONS VOTRE PATRIMOINE ÉLECTRIQUE

Enfouir des lignes aériennes, raccorder un nouveau bâtiment municipal, renforcer un réseau vieillissant : autant de chantiers complexes qui nécessitent expertise technique, coordination et financement. C'est ce que le SDESM prend en charge, de A à Z, pour ses communes membres.

En 2026, le SDESM programme 11,5 millions d'euros de travaux sur les réseaux Basse Tension (BT) de Seine-et-Marne. Ce chiffre dit à lui seul l'ampleur de l'engagement du syndicat. Mais derrière ce budget, c'est surtout une réalité très concrète pour les élus : celle de ne pas avoir à gérer seuls la complexité technique, juridique et financière des chantiers sur les réseaux électriques.

Car c'est bien là le cœur de la mission : le SDESM assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux dont il est affectataire. En clair, il commande les études, choisit les entreprises, suit les chantiers et réceptionne les travaux. Votre commune bénéficie du résultat sans avoir à en porter la charge opérationnelle.

De l'enfouissement au raccordement : quatre missions complémentaires

Les interventions du SDESM sur les réseaux couvrent quatre grands types d'opérations, chacune répondant à un besoin spécifique des communes.

Missions	Ce que le SDESM fait pour votre commune
Dissimulation des réseaux	Enfouissement coordonné de tous les réseaux secs (électricité, éclairage public, télécommunications) en une seule opération. Les demandes sont recensées en novembre N-2
Raccordement	Extension du réseau pour raccorder un nouveau bâtiment public. Le SDESM réalise gratuitement l'avant-projet sommaire (APS) estimant le coût et finance les travaux.
Renforcements	Redimensionnement du réseau (transformateur) pour améliorer la qualité du courant.
Démolition de poste tour	Remplacement des postes d'ancienne génération, massifs et disgracieux, par des équipements modernes et discrets.



La dissimulation : bien plus qu'une question esthétique

L'enfouissement des réseaux aériens est sans doute l'opération la plus visible pour les habitants. Supprimer les fils qui courent entre les poteaux, c'est améliorer le cadre de vie et libérer les trottoirs mais aussi réduire la vulnérabilité du réseau aux intempéries.

Pour en bénéficier, les communes doivent formuler leur demande en novembre de l'année N-2. Le SDESM instruit ensuite les dossiers et programme les travaux deux ans plus tard. Anticiper est donc essentiel : si votre commune a des projets d'embellissement ou d'aménagement urbain, c'est le moment d'en parler !

Raccordements et renforcements : accompagner le développement de votre territoire

Votre commune construit un nouveau bâtiment municipal ? Une salle des fêtes, une école, un local technique ? Il faut raccorder ces nouveaux équipements au réseau électrique. Le SDESM prend en charge l'intégralité du processus : de l'avant-projet sommaire (APS), réalisé gratuitement, jusqu'à la réception des travaux, en passant par les études d'exécution et la consultation des entreprises. Parfois, ce n'est pas tant un nouveau raccordement qui est nécessaire qu'un renforcement de l'existant.

Des baisses de tension répétées, une qualité de courant insuffisante : c'est le signe d'un réseau sous-dimensionné face à l'évolution des usages (climatiseurs, pompes à chaleur, véhicules électriques...). Le SDESM réalise alors les opérations de renforcement nécessaires, en mobilisant les aides de l'État disponibles via le CAS Facé, le fonds dédié à l'électrification rurale.



ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RÉNOVATION À LA MAINTENANCE : LE SDESM VOUS ÉCLAIRE

L'éclairage public représente en moyenne 41 % de la consommation électrique des collectivités en même temps qu'un des premiers postes d'économies potentielles. Face à des équipements vieillissants et énergivores, la rénovation est devenue une priorité pour de nombreuses communes. Le SDESM est leur partenaire naturel pour y répondre.

Depuis 2014, le SDESM propose à ses communes adhérentes un accompagnement complet pour la rénovation de leur parc d'éclairage public. Création de points lumineux, mise en conformité, passage au LED, éclairage intelligent, mâts solaires autonomes, mise en valeur des bâtiments communaux : la palette est large. Pour ces opérations, le SDESM assure à la fois le soutien technique et le montage financier.

Avec 2 405 points lumineux créés ou remplacés en 2022, 3 650 en 2023 et 4 219 en 2024, la dynamique n'a fait que s'amplifier et les résultats sont là. Chaque point lumineux remplacé par une technologie LED permet jusqu'à 70 % d'économie d'énergie sur ce poste. Côté financier, le SDESM s'occupe aussi de déposer les dossiers de subventions lorsque celles-ci sont mobilisables. Autant d'euros qui ne sortent pas des budgets communaux !

La maintenance : 375 communes font confiance au SDESM

Rénover, c'est bien. Assurer le fonctionnement quotidien du parc, c'est tout aussi indispensable. C'est tout l'objet du groupement de commandes de maintenance que le SDESM coordonne pour ses adhérents. Lors du dernier marché, 375 communes avaient intégré ce groupement. Un chiffre qui dit à lui seul la confiance placée dans le dispositif. Celui-ci sera d'ailleurs prochainement relancé pour une mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2027.

Les collectivités qui le souhaitent sont ainsi invitées à se positionner dès maintenant et jusqu'au 1^{er} mai pour l'intégrer. Concrètement, adhérer au groupement, c'est confier la maintenance préventive et curative de son parc d'éclairage au SDESM. Plus de mise en concurrence à lancer, plus de marché public à gérer : le syndicat s'en charge. La commune bénéficie d'un interlocuteur unique, de tarifs mutualisés et d'une réactivité accrue en cas de panne. Là aussi, l'appui financier est important puisque le SDESM subventionne jusqu'à 75 % du montant HT des prestations de maintenance pour les communes dont il perçoit la taxe d'électricité (accise sur la consommation d'électricité).

Une aide pour la mise en conformité des armoires

Depuis 2025, le SDESM a décidé de renforcer son accompagnement en lançant l'opération « armoires non conformes » avec une enveloppe destinée à aider les communes à rénover ces équipements. Trop souvent vétustes et mal entretenus, ceux-ci présentent en effet des risques électriques et entraînent des surcoûts énergétiques. Pour encourager leur modernisation, le SDESM cofinance ainsi jusqu'à 50 % le remplacement de ces armoires non conformes. Une opportunité pour les communes concernées.

Enfin, le SDESM est également disponible pour conseiller chaque commune sur les solutions les plus adaptées à sa situation : réduction de puissance, éclairage solaire, équipements communicants, coupure de nuit, alternatives à l'extinction nocturne. Son expertise est à votre disposition, gratuitement.



LE SDESM, VOTRE ALLIÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Réduire la facture énergétique des bâtiments communaux, produire de l'énergie renouvelable locale, offrir des solutions de recharge pour les véhicules électriques : autant de défis que les collectivités peuvent relever avec l'expertise du SDESM.

La transition énergétique n'est pas un concept abstrait. Pour un élu, elle se traduit par des questions très concrètes : comment réduire la facture de chauffage de l'école ou de la mairie ? Est-ce que la toiture du gymnase pourrait accueillir des panneaux solaires ? Comment accompagner les habitants qui passent au véhicule électrique ? À ces questions, le SDESM apporte des réponses à ses communes, avec une approche pragmatique et adaptée aux réalités locales.

Maîtriser les consommations

Premier réflexe avant tout investissement : savoir où va l'énergie. C'est le rôle du Conseil en performance énergétique, un service que le SDESM propose à ses collectivités adhérentes. Concrètement, un conseiller réalise un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et identifie les pistes d'économies : des simples écogestes aux travaux de rénovation thermique, en passant par la conversion de chaudières fioul ou la mise en place de projets d'énergies renouvelables.

Le chauffage représente à lui seul 51 % de la consommation d'énergie du secteur tertiaire. C'est souvent là que les marges de progrès sont les plus importantes et les économies les plus rapides à obtenir. Le conseiller du SDESM permet de les identifier et de les prioriser.

Produire sa propre énergie renouvelable

Au-delà de la sobriété, le SDESM accompagne les communes qui souhaitent franchir le pas de la production d'énergie renouvelable. Le champ des possibles est large : panneaux solaires en toiture ou au sol, géothermie, solaire thermique, bois-énergie... Pour le photovoltaïque, le SDESM intervient gratuitement pour réaliser les pré-études de dimensionnement et d'opportunité économique. Que votre collectivité envisage une installation en toiture existante ou sur un bâtiment à construire, le syndicat évalue la faisabilité technique et économique du projet.

Pour les énergies thermiques renouvelables, le SDESM s'appuie sur le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), signé avec l'ADEME, qui permet de financer les opérations de production d'énergies renouvelables thermiques et de récupération sur l'ensemble du département.

Ecocharge77 pour recharger partout en Seine-et-Marne

La transition énergétique passe aussi par la mobilité. Depuis plus de 10 ans, le SDESM développe et gère Ecocharge77, le principal réseau de bornes de recharge publiques du département, labellisé par la Région Île-de-France. Avec plus de 300 bornes et 600 points de charge répartis sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, aucun point du département n'est aujourd'hui à plus de 20 km d'une borne, y compris en zone rurale.

Pour les communes qui souhaitent s'équiper en bornes de recharge publiques, le SDESM propose un accompagnement technique complet : définition du cahier des charges, identification des aides disponibles, accès à sa centrale d'achat, et possibilité de transférer la compétence IRVE au syndicat pour une gestion intégrale. Au-delà de l'électrique, le SDESM s'engage bien sûr aussi sur les autres mobilités décarbonées, en contribuant notamment au développement de la filière bioGNV en Seine-et-Marne avec deux stations d'avitaillement mises en service par notre SEM SDESM Énergies.



SIG, ACHATS D'ÉNERGIE, CENTRALES D'ACHAT NOS EXPERTISES AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Au service des communes, le SDESM met à disposition de ses membres des outils qui changent leur quotidien : des données cartographiques pour éclairer les décisions, une ingénierie mutualisée pour ne pas avancer seul, et la force d'un groupe pour acheter l'énergie dans de meilleures conditions.

Une commune seule ne pèse pas toujours suffisamment pour négocier avec son fournisseur d'énergie. Elle ne dispose pas toujours des outils cartographiques nécessaires pour piloter son patrimoine. Et lorsqu'elle doit lancer une étude énergétique, elle part souvent sans filet. C'est précisément pour répondre à ces situations que le SDESM a développé trois services dont les communes peuvent tirer parti dès maintenant.

Le SIG : voir son territoire autrement

Depuis votre bureau, en quelques clics, vous accédez au cadastre de votre commune, au tracé de vos réseaux électriques et gaziers, aux toitures les plus déperditives de votre territoire, aux gisements d'énergies renouvelables disponibles ou encore aux nuisances lumineuses nocturnes... Parmi des centaines de jeux de données géolocalisées, ce n'est qu'un aperçu de ce que permet ArcOpole Pro, le portail SIG mis à disposition des communes par le SDESM.

Avant de lancer un projet d'enfouissement, de rénovation énergétique ou d'installation de bornes, le SIG vous permet ainsi de préparer vos projets, d'appuyer vos décisions avec des données concrètes et de prioriser vos actions. Véritable outil d'aide à la décision, notre portail SIG a déjà été adopté par près de 300 communes. L'accès aux fonctions de base est gratuit, sur simple signature d'une convention.



Le groupement d'achat d'énergie : la force du nombre

Depuis 2016, les collectivités doivent passer par un marché public pour se fournir en énergie. Une procédure technique et chronophage. En intégrant le groupement d'achat d'énergie du SDESM, elles s'en affranchissent complètement : le syndicat gère l'intégralité de la procédure et négocie, grâce à des volumes considérables, des tarifs bien plus avantageux.

Le dispositif est ouvert à toute personne morale publique de Seine-et-Marne : communes, intercommunalités, établissements de santé ou d'enseignement, syndicats. Le succès est au rendez-vous : 336 adhérents ont déjà rejoint le marché électricité et plus de 200 participent au marché gaz.

Les centrales d'achats : simplifier et sécuriser vos marchés

Faire réaliser des levés topographiques, s'équiper en bornes de recharge ou lancer une étude de faisabilité implique souvent une procédure de marché public et des ressources que peu de communes possèdent. Le SDESM l'a anticipé en proposant trois centrales d'achat thématiques, avec des prestataires déjà sélectionnés. La commune n'a plus qu'à passer commande. La première couvre les levés topographiques (détection de réseaux souterrains, fonds de plan géoréférencés...) indispensables avant le lancement de grands chantiers et intégrables directement dans le portail SIG.

La deuxième permet aux communes de s'équiper en bornes de recharge pour véhicules électriques. La troisième, dédiée à la transition énergétique, donne accès à des bureaux d'études pour des audits et des études de faisabilité en maîtrise de l'énergie, en photovoltaïque ou pour des projets de partage de l'énergie en autoconsommation collective. Tarifs négociés, sécurité juridique, simplicité : autant d'atouts pour vous accompagner efficacement.



Le Syndicat
Départemental
des Énergies
de Seine-et-Marne



JOURNÉE PORTES OUVERTES

RENDEZ-VOUS LE
JEUDI 25 JUIN 2026 • 12H-18H

ÉNERGIES RENOUVELABLES

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ACHAT DES ÉNERGIES

ENFOUISSEMENT RESEAUX

MOBILITÉ ELECTRIQUE

SIG

ENTRÉE LIBRE : À DESTINATION DES ÉLUS ET AGENTS
DES COLLECTIVITÉS DE SEINE-ET-MARNE